Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 022-212201883-20260327-D2026_03_10-DE

DEPARTEMENT
DES
COTES D'ARMOR

COMMUNE DE
PLERNEUF

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLERNEUF**

Séance du 27 mars 2026

Nombre de membres du Conseil municipal en exercice est de : 15

Nombre de votants : 15

Suffrages exprimés :
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Date de la convocation
23 mars 2026

Date d'affichage
23 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept mars à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, afin de l'organiser dans le respect des règles sanitaires – notamment de distanciation (*article 6 de la loi N° 2020-1379 du 14 novembre 2020),* sous la présidence de Monsieur Philippe LE MEHAUTE, Maire.

Présents : Mrs. LE MEHAUTE, CHASSAGNE, CLERMONT, LE CASTREC, LEMAITRE, BARBIER, LE BELLEGO, OLLIVIER,
Mmes. QUILGARS LABARRE, LE GALLOU, JAFFRAIN, BOLLORÉ, VANCAPPEL, DUPAS, DESNOS,

Absents (excusés) : /

Secrétaire de séance : Mme LE GALLOU

***N° de la délibération* :**
2026/03/10

***Objet de la délibération* :**
La Commission d'Appel d'Offres

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,
VU les dispositions de l'article L.1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), qui dispose que la Commission d'Appel d'Offres est composée conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du même code ;
VU les dispositions de l'article L.1411-5 du code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), prévoyant que la Commission d'Appel d'Offres d'une commune de moins de 3500 habitants doit comporter en plus du Maire, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du Conseil Municipal, à la représentation à la proportionnelle au plus fort reste ;
CONSIDÉRANT qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires ;
CONSIDÉRANT que la liste « AVANÇONS ENSEMBLE » rassemble l'ensemble des membres du Conseil Municipal à la suite du scrutin du 15 mars 2026 ;

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, **à l'unanimité, par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 022-212201883-20260327-D2026_03_10-DE

Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 022-212201883-20260327-D2026_03_10-DE

DÉCIDE de ne pas recourir au vote à bulletin secret ;

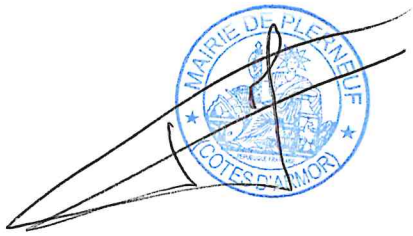
DÉCIDE de désigner
MM & MMES LE GALLOU Valérie, CHASSAGNE Arnaud, BOLLORÉ Estelle, membres titulaires
MM & MMES BARBIER Julien, LE CASTREC Jérôme, VANCAPPEL Maud, membres suppléants

pour faire partie, avec monsieur le Maire, Président de la Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent.

PRÉCISE que les membres suppléants remplacent indifféremment chaque titulaire dans l'ordre de la liste établie.

Le secrétaire de séance
Valérie LE GALLOU

Le Maire,
Philippe LE MEHAUTE.



Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 022-212201883-20260327-D2026_03_10-DE